



## AMO POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE OU MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE

### OBJECTIFS

Accompagnement technique, juridique et financier du maître d'ouvrage pour la mise en place d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE) ou Marché Global de performance (MGP) sur tout ou partie de son patrimoine bâti.

### RÉFÉRENCES

CCTP : chapitre 4 / BPU : E-Missions 4

### MISSIONS 04

à disposition

- 4.1 | Étude de faisabilité de mise en place d'un Contrat de Performance Énergétique (CPE) ou Marché Global de Performance (MGP)
- 4.2 | Assistance technique, juridique et financière pour la programmation technique, fonctionnelle et environnementale du CPE ou du MGP
- 4.3 | Assistance technique, juridique et financière pour la mise en œuvre de la procédure de passation du CPE ou du MGP jusqu'à sa signature
- 4.4 | Assistance technique, juridique et financière pour la mise en œuvre du CPE ou du MGP en phase conception
- 4.5 | Assistance technique, juridique et financière pour la mise en œuvre du CPE ou du MGP en phase réalisation
- 4.6 | Assistance technique, juridique et financière pour la mise en œuvre du CPE ou du MGP en phase réception
- 4.7 | Assistance technique, juridique et financière pour le suivi du CPE ou du MGP